



Commune :  
MONTRIOND (188)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 9068  
Document vérifié et numéroté le 21/07/2021  
A Bureau Arianne de THONON LES BAINS  
Par DUPRET STEPHANE  
GEOMETRE DU CADASTRE  
Signé

Bureau antenne du cadastre de Thonon les bains  
36 rue Vallon  
CS 30527  
74203 THONON CEDEX  
Téléphone : 04.50.26.79.36  
Fax : 0450267953  
bent.thonon-les-bains@dgfp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.

Les propriétaires ci-dessus ont eu pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A est applicable que dans le cas d'une espèce plan dressé par voie de table (2) ou, dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien spécialisé du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire (il est différent du propriétaire principal, acqut, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc...)

Section : AD  
Feuille(s) : 000 AD 01  
Quantité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 21/07/2021  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par \_\_\_\_\_ (2)  
Réf. :  
Le 20/07/2021

